

Agenda

MERCREDI 10 JANVIER - 13H45 À 17H - Permanence du Conciliateur de justice - Le Réso, Guichen

SAMEDI 13 JANVIER - 17H30 - Chorale des P'tits Lézarts avec La Polyphonette - Eglise de Saint Malo de Phily

VENDREDI 19 JANVIER - 19H - Voeux de la municipalité et des associations - Pôle enfance

VENDREDI 19 JANVIER - 20H - Les Nuits de la Lecture, de 4 à 8 ans - Médiathèque (voir article ci-dessous)

SAMEDI 20 JANVIER DE 9H À 12H30 - Chantier participatif Chapelle du Perchot

DU 22 JANVIER AU 22 MARS - Exposition sur les cahotiers - Médiathèque

LUNDI 22 JANVIER - 14H À 17H - Atelier couture - Médiathèque

SAMEDI 27 JANVIER - 20H - Repas du FC Pléchâtel Saint-Senoux - Espace Glenmor (réservation avant le 15 janvier)

SAMEDI 3 FÉVRIER - 9H À 12H - Permanence élus - Mairie

VENDREDI 9 FÉVRIER - 19H - Baranoux - Concert Les Cahotiers de Vilaine

LUNDI 19 FÉVRIER - 19H - Conseil municipal Mairie

Édito de la Maire

Bonjour à toutes et à tous,
Lors des élections du 10 décembre, notre liste Ensemble à Saint-Senoux est arrivée en tête, témoignant ainsi votre confiance à notre égard afin de poursuivre notre projet municipal au service des habitantes et habitants de notre commune. Une nouvelle équipe de femmes et d'hommes représentant les deux listes a été installée lors du Conseil municipal du 16 décembre au cours duquel j'ai été désignée maire. C'est avec fierté, détermination et humilité que j'aborde mes nouvelles fonctions après avoir été adjointe à la maire lors de la précédente mandature. Je me réjouis de voir les élus minoritaires afficher leur volonté de participer pleinement aux affaires municipales, convaincue que nous pourrons œuvrer ensemble. Les délégations et commissions ont été établies lors du Conseil municipal du 8 janvier, ces dernières favoriseront le débat fertile nécessaire à la construction collective de projets et au développement de la participation citoyenne.

Je tiens à vous remercier pour votre participation à ces élections et à notre vie démocratique locale qui représente l'essence-même de notre engagement. Par et pour vous. Merci pour votre confiance grâce à laquelle nous pourrons continuer et approfondir notre soutien aux initiatives individuelles et collectives d'intérêt général tout en développant les services de proximité à Saint-Senoux. Vivons ensemble, maintenant, et dessinons le visage de notre avenir, du centre-bourg à l'Espace Glenmor, en passant par la médiathèque et les différents villages. Je souhaite également remercier les agents de notre commune qui travaillent chaque jour pour vous offrir un service public de qualité. Sans elles et eux, rien ne serait possible et leur professionnalisme nous permet d'avancer sereinement pour répondre à vos besoins.

Enfin, je voudrais renouveler mon hommage à Sakina Guillet, une conseillère municipale exemplaire, qui nous a quittés au mois de novembre. À toi aussi Sakina, merci.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année citoyenne et engagée. Que vos proches et vous-mêmes la traversent dans la joie et la quiétude.»

Maryline Lair



Voeux 2024 de la municipalité et des associations

À l'occasion de la nouvelle année, nous invitons l'ensemble des Senonaises et Senonnais à partager un moment convivial le vendredi 19 janvier à 19h dans la salle motricité du Pôle enfance. La nouvelle équipe municipale y présentera les travaux et projets qu'elle souhaite mener à bien pour 2024, tout comme les associations qui feront par ailleurs un bilan de leurs activités lors de l'année écoulée. Les échanges pourront se poursuivre autour du buffet. En vous espérant nombreuses et nombreux, belle et heureuse année.

Résultats des élections partielles intégrales

Le Conseil municipal a été renouvelé à la suite des élections du 10 décembre dernier

Avec un taux de participation de 54,6%, c'est la liste conduite par Maryline Lair (Ensemble à Saint-Senoux), continuité de l'équipe municipale précédente, qui a été élue avec 51,6% des suffrages. La liste menée par Guillaume Chauvel (Agir et Réunir) a pour sa part recueilli 48,4% des voix. Le taux de vote blanc est de 1,3% et celui des votes nuls de 1,6%. Lors du Conseil municipal du 16 décembre,

Maryline Lair a été élue maire à la majorité. Le nombre d'adjointes et d'adjoints sera désormais de quatre contre cinq auparavant. Il s'agit de mesdames Anne-Marie Couëpel et Delphine Hinry, ainsi que de messieurs Nicolas Texier et Christophe Thomas.

Les commissions et délégations seront définies lors du prochain Conseil municipal prévu le 8 janvier à 19h.

Espace réservé aux élus minoritaires

En cette nouvelle année qui débute, nous souhaitons adresser nos plus sincères remerciements à chacun d'entre vous qui, lors des récentes élections municipales, a exprimé sa confiance en notre équipe. Votre vote est une marque de soutien précieuse qui nous honore et renforce notre détermination à travailler pour le bien de notre commune. Avec 48.1% des suffrages, notre liste obtient 4 sièges sur les 19 qui composent le conseil municipal.

Nous tenons à vous assurer que nous sommes pleinement conscients de la responsabilité qui nous incombe en tant qu'opposition municipale. Nous nous engageons à représenter vos intérêts avec intégrité, transparence et dévouement. Nous sommes prêts à travailler en collaboration avec l'ensemble du conseil municipal pour garantir le développement harmonieux et le bien-être de notre commune.

En cette période de vœux, permettez-nous également de vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année à venir. Que 2024 soit une année emplie de succès, de prospérité et de solidarité pour chacun de vous et pour notre chère commune.

Nous sommes à votre écoute et encourageons le dialogue ouvert. N'hésitez pas à partager vos idées, préoccupations et suggestions avec nous.

Exposition sur les cahotiers, forçats de la Vilaine

Les Cahotiers de Vilaine, groupe de chants de marins et des voies d'eau, et la médiathèque vous proposent du 22 janvier au 22 mars une immersion dans un passé pas si lointain, celle de bateaux et d'hommes qui sillonnèrent la Vilaine et ses vallons du 18ème au 20ème siècle.

« Cahotier »... Un drôle de mot que l'on ne trouve pas dans tous les dictionnaires et pourtant un héritage, omniprésent. Nos maisons et nos églises, nos fours à pain et nos puits, tous ont traversé les âges grâce à ces hommes et leurs bateaux singuliers, rassemblés sous la dénomination commune de cahotier. Ce terme, on le doit au petit village du Cahot à Bruz, coincé à la confluence de la Seiche et de la Vilaine. La pierre de Cahot (schiste pourpre) extraites des carrières toutes proches du Boël a donc légué son nom aux cahotiers qui par extension chargèrent, transportèrent et débarquèrent deux siècles durant toutes sortes de sables, graviers et roches nécessaires aux constructions de Rennes à Redon et bien au-delà.

Cette exposition vous fera découvrir leur histoire à travers des objets d'époque, des photos et des cartes géographiques ou encore des échantillons de roches à manipuler. On connaît la route du sel mais qu'en est-il de celles de l'ardoise ou du grès armoricain que l'on trouve de Pont-Réan à Guipry-Messac ? Que savons-nous de ce quotidien révolu par le transport ferroviaire et routier ? Ce passé, Les Cahotiers de Vilaine le célèbrent dans leurs chansons qu'ils partageront notamment avec les élèves de nos deux écoles primaires lors de leurs visites de l'exposition, programmées fin janvier. Celle-ci est bien sûr ouverte à toutes et tous sur les horaires de la médiathèque jusqu'au 22 mars.

Un concert sera donné par Les Cahotiers de la Vilaine le vendredi 9 février à 19h (à Baranoux). Informations sur le groupe de chants de marins et des voies d'eau : <https://www.lescahotiersdevilaine.fr/>



Ene rubrique chaq mouèz pou aconètr des menières de dire an galo

Une rubrique chaque mois afin de découvrir des expressions en gallo. Ce mouèz-ci :

Souèter la ghillané

Nos veûs les meillous pour 2024 ! Ben du cai pour 2024 !

(Souhaiter la nouvelle année: nos meilleurs vœux pour 2024 ! Plein de bonnes choses pour 2024)

Monoxyde de carbone

En période hivernale, l'actualité est marquée chaque année par la survenue de situations dramatiques liées aux intoxications au monoxyde de carbone (CO), lourdes de conséquences pour la santé des personnes.

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Sur la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, 12 signalements d'intoxication accidentelle dans des logements ont été déclarés dans le département d'Ille-et-Vilaine impliquant 35 personnes dont 18 personnes ont été transportées vers un service d'urgence et 2 personnes décédées.

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de production d'eau chaude et de chauffage, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment les chauffages d'appoint utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les groupes électrogènes ou les motopompes. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une aération permanente dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les consignes de bonne conduite sont les suivantes :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- Faire évacuer les lieux ;
- Appeler les secours (112, 18 ou 15, 114 pour les personnes malentendantes) ou un centre antipoison (Angers : 02 41 48 21 21)
- Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

Paëlla à emporter
SAMEDI 27 JANVIER 2024

11€ la part à emporter

Buvette sur place

A retirer à partir de 17h à la salle GLENMOR à SAINT-SENOUX

Repas sur place 13€ (Paëlla + dessert)

Réservation avant le 15 Janvier

Sylvain PERRAUX (Par SMS) 06 50 54 74 91 | Yohann FIEUS (Par SMS) 06 17 99 11 92

Une première réussie pour les Boîtes Solidaires de Noël !

Le CCAS remercie tous les bénévoles, les généreux donateurs, les commerçants ayant participé à la confection, l'emballage, la collecte des Boîtes solidaires de Noël, les élèves et professeurs qui se sont investis dans cette action. L'engagement et la générosité de tous ont contribué au succès de cette action et 72 boîtes ont pu

être confectionnées sur la commune de Saint-Senoux.

L'association Rennes-Boîtes de Noël solidaires a atteint son objectif de collecte et a d'ors et déjà commencé la distribution, donnant ainsi, en cette période de fêtes, du baume au cœur aux plus démunis.



Médiathèque municipale – Janvier 2024

Éveil musical

Odile Luong de Musicole (École de musique intercommunale) proposera une séance d'éveil musical pour les tout-petits

Le lundi 15 janvier et 19 février à 10h30

Cinq séances d'éveil musical pour les 3-6 ans seront proposées, les mercredis à 9h45, par Carole Brevet de Musicole et Anne-Laure, au Centre de Loisirs, à partir de février.



L'Ours qui lit

(Lectures, comptines et jeux de doigts)

Animé par Linda du RPE (Relais Petite Enfance) et Anne-Laure.

Judi 18 janvier et 8 février à 10h à la bibliothèque. Sur inscription

Cela fait déjà 1 an que l'inscription à la médiathèque est gratuite !

Avec une carte, vous pouvez emprunter 10 livres, revues, CD et 3 DVD pour une durée de 3 semaines. Vous pouvez également vous rendre dans les 13 autres

bibliothèques du réseau des Bibliothèques des Vallons.

Une navette circule entre les médiathèques tous les jeudis, cela vous permet de réserver des livres d'une autre médiathèque et de les faire livrer à Saint-Senoux. Vous pouvez également rendre vos livres dans la médiathèque de votre choix.

Le saviez-vous ?

- Avec votre carte vous pouvez emprunter des jeux de société dans les deux ludothèques suivantes : Le coffre à jouer à Val d'Anast et La bonne pioche à Baulon.
- Des ressources numériques en ligne offertes par la médiathèque départementale : un nouveau site et de nouvelles ressources en 2024 !

Portage de livres à domicile

L'équipe de la médiathèque propose ce service depuis un an à toute personne habitant Saint-Senoux, ayant des difficultés à se déplacer temporairement ou non, et intéressée par la lecture, le cinéma, la musique.



Il suffit de contacter la médiathèque et une première visite à domicile sera programmée pour connaître vos envies et vos attentes. Il est possible d'emprunter des livres, revues, livres audios, CD et DVD pour une durée de 3 à 6 semaines. Contactez l'équipe au 02 99 57 82 11

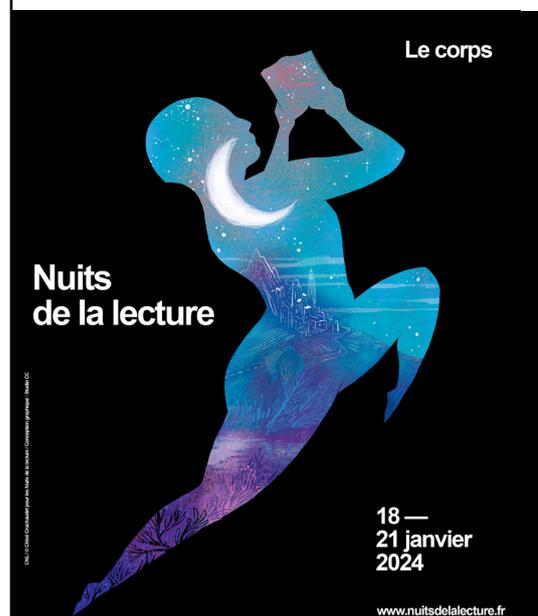
Les Nuits de la lecture

La médiathèque participe à la 8e édition des Nuits de la Lecture !

Rendez-vous le vendredi 19 janvier à 20h pour une soirée pyjama ! Apportez votre doudou, oreiller, couverture... et tenue de rigueur : le pyjama !

Pour les enfants de 4 à 8 ans.

Sur réservation directement à la bibliothèque ou au 02 99 57 82 11



Le corps

Nuits de la lecture

18 —
21 janvier
2024

www.nuitsdelalecture.fr

Recensement de la population

La commune de Saint-Senoux réalisera le recensement de la population et des logements à partir du 18 janvier 2024 afin d'en connaître leurs évolutions et les besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

Comment ça se passe ?

Vous recevrez dans un premier temps un courrier. Puis, un agent recenseur recruté par la commune et détenteur d'une carte certifiée par le cachet de la mairie vous fournira une notice d'information, dans votre boîte aux lettres ou en mains propres. Suivez les instructions indiquées et conservez ce document indispensable pour vous faire recenser.

Il est aussi possible de se faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 29 janvier 2024 ?

Contactez la commune : contact.mairie@saintsenoux.fr ou 02 99 57 86 20.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de

transport utilisés, logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin,

l'implantation de services de proximité (pharmacie...)

3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives...), de commerces, de logements...

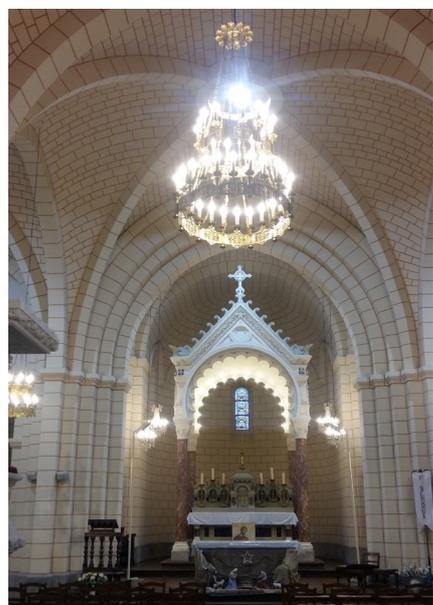
► Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : contact.mairie@saintsenoux.fr ou 02 99 57 86 20.

► Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.



De nouveaux luminaires pour l'église

Après les extérieurs, l'intérieur ! Un effort important et nécessaire a été réalisé par la municipalité pour revoir complètement l'éclairage de notre église. Il s'agit dans le détail de la pose d'un hublot LED, de trois pavés LED, de cinq suspensions, de sept projecteurs et d'environ 150 ampoules, qui redonneront éclat et grandeur à cet écrin emblématique de notre commune.



Reprise du mur proche de la médiathèque

Il a été constaté au cours des derniers mois un gonflement de plus en plus important du mur soutenant la RD84 à proximité de la médiathèque. Des infiltrations d'eau récurrentes sont à l'origine de cette fragilisation, conduisant les Services techniques à creuser un drainage en amont pour évacuer ces écoulements sans altérer la structure du mur à l'avenir. Celui-ci est en cours de reprise par un artisan local sur une surface de 5 m² alors que le chapeau a été démonté sur une longueur de huit mètres. Une fois les travaux terminés, le mur retrouvera son aspect d'origine avec à son pied une évacuation des eaux pluviales.



Mairie - 11 rue des Trois Huchet
02 99 57 86 20 - saintsenoux.fr

Horaires : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30 > 12h
Jeudi : 8h30 > 12h et 14h > 18h
1er samedi du mois : 8h30 > 12h

Permanence samedi 3 février avec Christophe THOMAS et Soizic DUCHET

Tirage : 950 exemplaires. Directrice de la publication : Maryline Lair. Comité de rédaction : Christophe Thomas

Les associations sont seules responsables de la publication de leurs articles.

Maquette/mise en page/distribution :
Pix'N'Graph - Tél. 02 99 83 53 93



SUIVEZ LES ÉVÈNEMENTS
DE LA COMMUNE
SUR INTRAMUROS